5G MORATOIRE

27.10.2026

Newsletter 51

Swisscom licencie un employé voulant aider sa voisine

ACTUALITÉS

SOMMAIRE :

Téléphonie mobile

- Un technicien de Swisscom licencié après avoir aidé une voisine octogénaire
- La Commission européenne abaisse ses normes du DAS… dès 2028

Dangers des ondes EM

- Ondes électromagnétiques : faut-il s'inquiéter pour notre santé ? (interview vidéo)
- Argumentaires factuels et sourcés sur les effets des ondes électromagnétiques sur la santé et le vivant

APPEL AUX DONS POUR 2026

Pour nous permettre de continuer nos actions, d'atteindre nos objectifs et poursuivre ainsi nos bons résultats aux côtés de la population genevoise, nous avons besoin de Fr. 50'000.- (soit Fr. 4'200.- mensuels).

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes. Quant aux versements mensuels, ils facilitent grandement la gestion de notre trésorerie.

Merci beaucoup pour votre soutien !

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
Bulletin de versement et QR code

Un technicien de Swisscom licencié après avoir aidé une voisine octogénaire

Après 38 ans de service, un employé de Swisscom a vu sa carrière s'arrêter brutalement. Comme le révèle la Tribune de Genève, ce technicien, qui s'occupait de projets dans le secteur des antennes mobiles, s'est vu remercié après avoir aidé sa voisine octogénaire à contester la vente de produits chers et dont elle n'avait pas l'utilité.

Désireux d'accompagner sa voisine dans un Swisscom shop de Bulle pour trouver un arrangement, sur son temps libre, la discussion a mal tourné. Le responsable du magasin, peu coopératif selon la cliente, s'est plaint auprès de sa hiérarchie d'une intervention jugée, selon lui, trop virulente. Le dossier est actuellement suivi par le Tribunal des prud'hommes.

Lire l'article de la Tribune de Genève

La Commission européenne abaisse ses normes du DAS… dès 2028

Le 7 septembre dernier, la Commission européenne a réduit ses normes de mesures du DAS (Débit d'Absorption Spécifique). **Les appareils portés près du corps devront être testés à 0 mm (soit au contact du corps), au lieu des 5 à 25 mm actuels**. Toutefois, l'on peine à comprendre pourquoi la Commission reporte le retrait de l'ancienne norme au **7 mars 2028**, laissant encore 18 mois de répit aux fabriquants !

Cet abaissement est une victoire pour l'association Alerte Phonegate, six ans après l'objection formelle de la France déposée en 2020 visant à obtenir des tests au contact de la peau, qui porte ce combat lié au DAS depuis 2018.

Concernant ces normes, il reste encore une zone d'ombre au tableau, au niveau du DAS « tête », qui n'est toujours pas évalué au contact réel.

Lire l'article de Phonegate

Ondes électromagnétiques : faut-il s'inquiéter pour notre santé ?

L'auteur et conférencier Anthony Brun-Maestroni, dont nous avons déjà parlé lors de précédentes Newsletters, est interviewé par le média romand et indépendant Antithèse. M. Brun-Maestroni s'exprime notamment sur les seuils d'émission, **les particularités de la 5G** (**nécessaire pour faire fonctionner l'IA, les objets connectés ainsi que les objets de surveillance**), et les effets des ondes sur notre santé.

Il explique par exemple que **les ondes des antennes 5G**, dites « adaptatives » et en théorie moins nocives (faisceaux focalisés sur les utilisateurs), **sont beaucoup plus pulsées !** Les valeurs pic mesurées dépassent nettement celles de la 4G. En plus, l'exposition devient plus importante lorsque le rayon est braqué sur un seul utilisateur, et les mesures réelles dépassent selon lui largement les normes (en particulier en France, son pays de résidence).

Au niveau des normes d'émission**, il existe un phénomène qui n'est pas du tout pris en compte par les autorités : les grandes variations du champ électromagnétique dans lequel nous baignons**. En effet, la variation entre les fortes montées puis les fortes descentes d'intensité génère une induction électrique dans tous les matériaux conducteurs (cf. la loi Faraday de 1830). Et comme le corps humain en fait partie, puisqu'il est conducteur d'électricité (système nerveux, cerveau, cœur, cellules, etc.), fonctionnant un peu comme une pile électrique et contenant aussi différents métaux, il se trouve forcément impacté par ces champs électromagnétiques !

Par rapport à la santé, il explique que le rapport Bio initiative fait apparaître **des causalités entre l'exposition aux ondes et l'infertilité, l'affaiblissement du système immunitaire, l'augmentation de l'inflammation qui provoque plus d'allergies ou une amplification d'autres allergies, le stress oxydatif et radicaux libres, les ruptures du brin d'ADN** (prémices du cancer, qui touche de plus en plus les jeunes !), tout en reconnaissant que ces symptômes sont multifactoriels.

Pour le diabète par exemple, des études démontrent qu'aux Etats-Unis, même dans une période de forte réduction des aliments sucrés par la population, lorsque la 2G a été massivement déployée, le taux de diabète du pays a explosé !

M. Brun-Maestroni donne également plusieurs conseils d'hygiène ou de sobriété technologique, et rappelle l'importance de la cohérence. Par exemple, **l'utilisation d'une box Wi-Fi à l'intérieur de la maison est généralement plus dangereuse qu'une antenne relai** en termes de champs électromagnétiques. Alors que son utilisation en filaire réduit drastiquement l'exposition aux ondes et offre beaucoup moins de risque de piratage.

Regarder la vidéo

Arguments factuels et sourcés sur les effets des ondes électromagnétiques sur la santé et le vivant

Nous vous invitons à consulter le site de **Rosalito.art** (français et anglais), qui propose de nombreux flyers (ou stickers), clips vidéo ou même musicaux, qui alertent sur les dangers que représentent les ondes électromagnétiques. Vous trouverez également un onglet « factuel » dans lequel des fiches visuelles par thématiques donnent des arguments ainsi que leurs sources, qui peuvent être utiles pour informer des personnes autour de vous.

Consulter le site Rosalito.art

DERNIERES MISES A L'ENQUÊTE ET AUTORISATIONS SUR LE CANTON DE GENEVE

Si les liens ne sont pas encore mis sur notre site et que vous voulez agir, merci de nous contacter au plus vite par mail à : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Pour les autres cantons romands, vous trouverez les dernières mises à l'enquête dans ce lien : onsebouge.ch

5 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

16.10.26 Consultez le lien Rue de Lausanne 14, Genève-Cité

14.10.26 Consultez le lien Rue de Genève 109, Thônex

09.10.26 Consultez le lien Chemin de Tatte-Simond, Troinex

07.10.26 Consultez le lien Rue de l'Athénée 25, Genève-Plainpalais

06.10.26 Consultez le lien Route d'Annecy 213-A-B, Bardonnex

3 NOUVELLES AUTORISATIONS (facteur de correction)

26.10.26 Consultez le lien Chemin de Grange-Canal 29, Cologny

23.10.26 Consultez le lien Route du Bois-de-Bay 25B, Satigny

08.10.26 Consultez le lien Chemin du Bois-Des-Arts, Thônex

1 NOUVELLE AUTORISATION

22.10.26 Consultez le lien Chemin des Pontets 29, Lancy

POUR UNE PETITE ASSOCIATION TELLE QUE LA NOTRE, LE BILAN EST TOUJOURS TRES IMPORTANT

Sans votre soutien, nous ne pouvons pas agir !

Depuis septembre 2019, nous nous sommes occupés de **464** mises à l'enquête, dont **163** nouveaux mâts (!).

Depuis début 2021, suite à la modification de l'ORNI de décembre 2021, **457** dossiers ont été autorisés.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi **78** dossiers en 1ère instance, et **depuis 2023, 16** dossiers en 2ème instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis bientôt 3 ans.

Dans les mises à l'enquête parues **depuis le 7 octobre 2024**, **95** concernent des modifications anciennement considérées comme « mineures », uniquement sur le petit canton de Genève ! Grâce aux 4 jugements récents du TF, les opérateurs ont maintenant l'obligation de suivre le processus de mise à l'enquête pour se mettre en conformité.

Et également toutes nos actions d'information auprès de la population que politique

Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles et de moyens financiers. N'hésitez pas à nous contacter.

Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était 100% bénévole. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent, et afin de pouvoir atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement de nos dossiers, qui devenaient impossible à gérer.

Nous avons besoin de renforcer notre petite équipe par des bénévoles **sur le terrain,** pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles **ayant des compétences informatiques, juridiques, techniques** (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

Afin de maintenir notre travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et des élus, et d'accompagnement auprès des recourants, **un soutien financier sous la**

forme de dons réguliers (mensuels ou trimestriels – toute somme bien venue) est primordial. Nos principaux frais de fonctionnement sont : salaire de notre secrétaire et nos principaux frais de base (hébergement et maintenance du site, messagerie, courriers, téléphone, imprimante, etc.).

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

Association 5G Moratoire pour la Suisse
Case postale 24 - 1223 Cologny

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
Bulletin de versement et QR code

Numéro de clearing : 0900
Code BIC/SWIFT : POFICHBEXXX

Contactez-nous par mail : **info@5gmoratoirepourlasuisse.ch**

Site : **https://5gmoratoirepourlasuisse.ch/**

Pour vous désinscrire : **news@5gmoratoirepourlasuisse.ch**